

ANNEXE

Affectation aux groupes d'élus de moyens matériels pour leur fonctionnement

Locaux
• 1 bureau attribué au Président de groupe • 1 bureau pour deux postes de travail occupés par deux collaborateurs rémunérés par le Groupe
Mobilier de bureau / poste de travail
• 1 table • 1 fauteuil – 2 chaises visiteurs • 1 caisson tiroir • 1 armoire • 1 kit bureau
Téléphonie / Informatique (par bureau et/ou par poste de travail)
• 1 téléphone fixe • 1 ordinateur • 1 accès imprimante